

PROGRAMMES

Histoire - Géographie Éducation civique, juridique et sociale

Lycée - LEGT

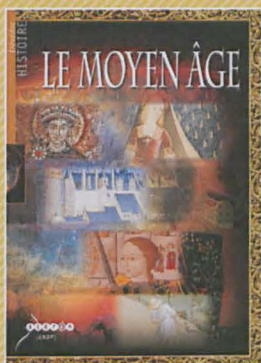
COLLECTION TEXTES DE RÉFÉRENCE

2^{de}
générale
et technologique

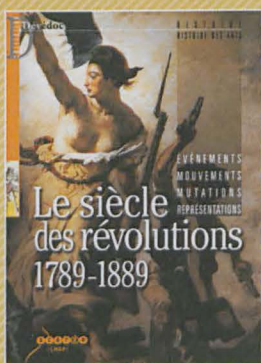
- Les arrêtés d'application
- Le texte intégral du programme officiel
- L'organisation et les horaires de la classe

DÉVÉDOC

HISTOIRE



◀ Le Moyen Âge
DVD vidéo - 23,20 €



◀ Le siècle des révolutions
1789-1889
DVD vidéo - 29 €



◀ La Première Guerre mondiale
DVD vidéo - 29 €



◀ D'une guerre à l'autre
DVD vidéo - 29 €

▶ LA COLLECTION DÉVÉDOC

offre des DVD vidéos pédagogiques complets en correspondance avec les programmes.

▶ DANS CHAQUE DVD,

des documentaires, reportages, entretiens et autres films courts permettent d'aborder des points précis du programme et mettre en image de façon pertinente le cours. Un livret pédagogique accompagne chaque DVD.

▶ CONNECTEZ VOUS SUR

www.sceren.com

▶ ÉGALEMENT DISPONIBLE

- À La Librairie de l'éducation
Paris / Métro Mabillon
- Dans les librairies du réseau SCÉRÉN
www.sceren.fr rubrique Le réseau

Georg-Eckert-Institut BS78



1 140 652 6

SCÉRÉN

CNDP-CRDP





Histoire – Géographie Éducation civique, juridique et sociale

classe de seconde générale et technologique

Programme d'histoire - géographie en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011

Programme d'ECJS en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Direction générale de l'enseignement scolaire

Édition avril 2011

Centre national de documentation pédagogique

Retrouvez l'ensemble des programmes collège et lycée sur le
site du SCÉRÉN-CNDP :

www.cndp.fr/produits/pubadmin/

Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schulbuchforschung
Braunschweig
- Bibliothek -

2012/3165

F
Z-94
(1, 2011)

Suivi éditorial

Sibylle DU CHAFFAUT
CNDP, Téléport 1@4, 86961 Futuroscope cedex

Maquette

Fabien BIGLIONE
Maquette de couverture
Catherine VILLOUTREIX

Mise en pages

Céline WEBER

© 2011 - CNDP, Téléport 1@4, BP 80158 - 86961 Futuroscope Cedex

ISBN : 978-2-240-03158-7

ISSN : 1778-2767

« Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5-2° et 3°, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », **toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement du CNDP est illicite** (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

Sommaire

Textes officiels	5
Histoire - Géographie	7
Préambule	7
Objectifs d'apprentissage	8
Histoire	10
Les Européens dans l'histoire du monde	10
Thème introductif – Les Européens dans le peuplement de la Terre - 4 h	12
Thème 2 – L'invention de la citoyenneté dans le monde antique - 7 à 8 h	12
Thème 3 – Sociétés et cultures de l'Europe médiévale du XI ^e au XIII ^e siècle - 8 à 9 h	12
Thème 4 – Nouveaux horizons géographiques et culturels des Européens à l'époque moderne - 10 à 11 h	13
Thème 5 – Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque contemporaine – 15 à 16 h	13
Géographie	14
Sociétés et développement durable	14
Thème introductif – Les enjeux du développement – 7 à 8 h	16
Thème 2 – Gérer les ressources terrestres – 14 à 15 h	16
Thème 3 – Aménager la ville – 9 à 10 h	16
Thème 4 – Gérer les espaces terrestres – 14 à 15 h	17
Éducation civique, juridique et sociale	19
Enseignement commun	19
Programme	22
Horaires	25

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation est composé de représentants de l'État, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement supérieur

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

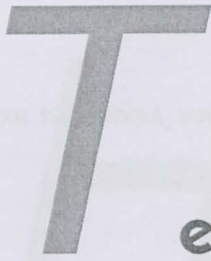
Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019

Le Comité de l'Éducation 2019



Textes officiels

□ **Arrêté du 8 avril 2010**

fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie en classe de seconde générale et technologique

JO du 25 avril 2010

BO spécial n° 4 du 29 avril 2010

NOR : MENE1007258A

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 31 mars 2010 ;

arrête

Article premier – Le programme de l'enseignement commun d'histoire-géographie en classe de seconde générale et technologique est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011.

Article 3 – Les dispositions concernant le programme de l'enseignement commun d'histoire-géographie fixé par l'arrêté du 31 juillet 2000 relatif aux programmes des enseignements de la classe de seconde générale et technologique sont abrogées à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011.

Article 4 – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, 8 avril 2010,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

□ **Arrêté du 21 juillet 2010**

fixant le programme de l'enseignement commun d'éducation civique, juridique et sociale en classe de seconde générale et technologique

JO du 28 août 2010

BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010

NOR : MENE1019676A

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 1^{er} juillet 2010 ;

arrête

Article premier – Le programme de l'enseignement commun d'éducation civique, juridique et sociale en classe de seconde générale et technologique est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 3 - L'arrêté du 1er juillet 2002 fixant le programme de l'enseignement commun d'éducation civique, juridique et sociale en classe de seconde générale et technologique est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Histoire - Géographie

□ Annexe de l'arrêté du 8 avril 2010

fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie en classe de seconde générale et technologique

BO spécial n° 4 du 29 avril 2010

Préambule

La classe de seconde est à la charnière du collège et du lycée : il s'agit tout autant d'y prolonger les acquis du collège que d'initier les démarches propres au lycée. Les finalités culturelles, civiques et intellectuelles de l'enseignement sont communes à l'histoire et à la géographie.

Au collège, les élèves ont acquis des connaissances, des notions, des méthodes, des repères chronologiques et spatiaux. Ils ont pris l'habitude d'utiliser des démarches intellectuelles. Il ne s'agit pas au lycée de reprendre à l'identique le parcours chronologique et spatial du collège en l'étoffant, mais de mettre en œuvre une approche synthétique, conceptuelle et problématisée. Les programmes d'histoire et de géographie permettent la compréhension du monde contemporain par l'étude des sociétés du passé qui ont participé à sa construction et par celle de l'action des sociétés actuelles sur leurs territoires.

La démarche par laquelle les connaissances sont acquises, la recherche permanente du sens, l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique contribuent à la formation des élèves ; ces opérations leur donnent une vision dynamique et distanciée du monde, fondement nécessaire d'une citoyenneté qui devient au lycée une réalité effective.

Dans la panoplie des supports et méthodes que peut mobiliser le professeur d'histoire et de géographie pour construire sa démarche pédagogique, les technologies de l'information et de la communication doivent occuper une place croissante, tant comme supports documentaires qu'outils de production des élèves, en assurant l'implication de ses élèves, l'actualisation des informations et l'efficacité de leur transmission.

Afin de rendre accessibles ces objectifs, les contenus des programmes sont nettement délimités tout en préservant la liberté et la responsabilité pédagogiques du professeur. Dans ce cadre, le professeur choisit les modalités de ses enseignements, en respectant la parité horaire entre la géographie et l'histoire.

Objectifs d'apprentissage

Dans la construction de son enseignement, en s'appuyant sur les acquis du socle commun de connaissances et de compétences, le professeur vise comme objectifs d'apprentissage les connaissances, les capacités et les méthodes définies dans les programmes. Ces capacités et méthodes sont précisées dans le tableau ci-dessous. Elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances.

Capacités et méthodes	
I - Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux	
1) Identifier et localiser	<ul style="list-style-type: none"> • nommer et périodiser les continuités et ruptures chronologiques • nommer et localiser les grands repères géographiques terrestres
	<ul style="list-style-type: none"> • situer et caractériser une date dans un contexte chronologique • nommer et localiser un lieu dans un espace géographique
2) Changer les échelles et mettre en relation	<ul style="list-style-type: none"> • situer un événement dans le temps court ou le temps long • repérer un lieu ou un espace sur des cartes à échelles ou systèmes de projections différents
	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques)
	<ul style="list-style-type: none"> • confronter des situations historiques ou/et géographiques
II - Maîtriser des outils et méthodes spécifiques	
1) Exploiter et confronter des informations	<ul style="list-style-type: none"> • identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production)
	<ul style="list-style-type: none"> • prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire
	<ul style="list-style-type: none"> • cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée
	<ul style="list-style-type: none"> • critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.)
2) Organiser et synthétiser des informations	<ul style="list-style-type: none"> • décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique
	<ul style="list-style-type: none"> • réaliser des cartes, croquis et schémas cartographiques, des organigrammes, des diagrammes et schémas fléchés, des graphes de différents types (évolution, répartition)
	<ul style="list-style-type: none"> • rédiger un texte ou présenter à l'oral un exposé construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique et géographique spécifique
	<ul style="list-style-type: none"> • lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou composantes essentielles ; passer de la carte au croquis, de l'observation à la description
3) Utiliser les TIC	<ul style="list-style-type: none"> • ordinateurs, logiciels, tableaux numériques ou tablettes graphiques pour rédiger des textes, confectionner des cartes, croquis et graphes, des montages documentaires

Capacités et méthodes

III - Maîtriser des méthodes de travail personnel

1) Développer son expression personnelle et son sens critique

- utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs)
- développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue
- participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire

2) Préparer et organiser son travail de manière autonome

- prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plans, notions et idées clés, faits essentiels, repères chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux)
- mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe ; prendre part à une production collective
- utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours, pour préparer le cours ou en approfondir des aspects peu étudiés en classe

Histoire

Les Européens dans l'histoire du monde

Introduction

Au cours de la scolarité obligatoire, les grands repères chronologiques ont été situés, les fondements d'une culture historique commune ont été posés et les capacités inhérentes à une première formation intellectuelle que porte l'enseignement de l'histoire ont été acquises.

Le programme de seconde vise à approfondir cette formation intellectuelle ainsi que les capacités et les méthodes sur lesquelles elle repose, par un enseignement qui se veut plus thématique et plus problématisé, tout en respectant une progression chronologique soucieuse de restituer les grandes évolutions et d'identifier en leur sein des repères majeurs, des dynamiques spécifiques et des transitions et ruptures décisives.

Il a été conçu en cohérence avec le nouveau programme de première des séries générales et avec ceux en vigueur dans les séries technologiques, dans l'esprit d'une véritable première année de tronc commun.

Le fil conducteur du programme

Le programme invite à replacer l'histoire des Européens dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle. Cette approche ne se fait pas seulement sous l'angle d'une étude des héritages ou des fondements du monde d'aujourd'hui ; il faut aussi faire sentir aux élèves que des pans du monde du passé ont été « perdus » ou qu'il n'en reste plus que quelques traces. Ils comprendront ainsi qu'il est impossible d'appréhender ce passé à travers le prisme exclusif du présent.

Comme le programme de géographie, celui d'histoire place clairement au cœur des problématiques les femmes et les hommes qui constituent les sociétés et y agissent. Le libre choix laissé entre plusieurs études doit permettre en particulier de montrer la place des femmes dans l'histoire de ces sociétés.

Une réflexion à différentes échelles dans le temps mais aussi dans l'espace

L'inscription des questions dans des temporalités différentes est une des nouveautés majeures du programme. Certaines s'inscrivent dans le temps long, d'autres dans des temps plus courts, ce qui permet de faire la part de l'événement et des structures, des ruptures et des continuités, des permanences et des mutations. Le programme joue ainsi clairement sur les différentes échelles du temps. Cela impose des repérages temporels précis. Il joue aussi sur différentes échelles de l'espace, du local au mondial.

Un travail sur les sources faisant une large place à l'histoire des arts

Le travail sur les sources est essentiel, car il fonde la démarche historique. Il doit permettre aux élèves de s'exercer à une réflexion critique sur des sources de nature différente. C'est une étape vers la maîtrise progressive des outils et des méthodes de l'historien : il s'agit de faire comprendre que l'histoire n'est pas écrite une fois pour toute mais qu'elle reste une construction.

Parmi ces sources, les différentes formes de production artistiques doivent trouver toute leur place. Dans le cadre de chacun des cinq thèmes, il convient d'intégrer l'analyse historique d'une ou plusieurs œuvres d'art.

Pour traiter le programme

Le programme comporte cinq thèmes déclinés en questions. Après un thème introductif qui met en perspective la place des Européens dans le peuplement mondial, les quatre thèmes suivants permettent de saisir des moments essentiels de leur histoire, en les situant si nécessaire dans leurs relations avec le monde.

Thème introductif – Les Européens dans le peuplement de la Terre - 4 h

Question obligatoire	Mise en œuvre
La place des populations de l'Europe dans le peuplement de la Terre	<ul style="list-style-type: none"> • les populations de l'Europe dans les grandes phases de la croissance de la population mondiale et du peuplement de la Terre, de l'Antiquité au XIX^e siècle • L'émigration d'Européens vers d'autres continents, au cours du XIX^e siècle : une étude au choix d'une émigration de ce type

Thème 2 – L'invention de la citoyenneté dans le monde antique - 7 à 8 h

Questions obligatoires	Mise en œuvre
Citoyenneté et démocratie à Athènes (V^e-IV^e siècle av. J.-C.)	<ul style="list-style-type: none"> • La participation du citoyen aux institutions et à la vie de la cité : fondement de la démocratie athénienne • La démocratie vue et discutée par les Athéniens
Citoyenneté et empire à Rome (I^{er} - III^e siècle)	<ul style="list-style-type: none"> • L'extension de la citoyenneté à la Gaule romaine : les tables claudiennes • L'extension de la citoyenneté à l'ensemble de l'empire : l'édit de Caracalla

Thème 3 – Sociétés et cultures de l'Europe médiévale du XI^e au XIII^e siècle - 8 à 9 h

Question obligatoire	Mise en œuvre
La chrétienté médiévale	<p>La question traite de la place fondamentale de la chrétienté dans l'Europe médiévale en prenant appui sur deux études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un élément de patrimoine religieux au choix (église, cathédrale, abbaye, œuvre d'art...), replacé dans son contexte historique - un exemple au choix pour éclairer les dimensions de la christianisation en Europe (évangélisation, intégration, exclusion, répression...)
<i>On traite une question au choix parmi les deux suivantes :</i>	
Sociétés et cultures rurales	<ul style="list-style-type: none"> • La vie des communautés paysannes (travail de la terre, sociabilités...) • La féodalité (réalités, imaginaire et symbolique)
Sociétés et cultures urbaines	<ul style="list-style-type: none"> • L'essor urbain • Étude de deux villes en Europe, choisies dans deux aires culturelles différentes

Thème 4 – Nouveaux horizons géographiques et culturels des Européens à l'époque moderne - 10 à 11 h

Question obligatoire	Mise en œuvre
L'élargissement du monde (XV^e-XVI^e siècle)	<ul style="list-style-type: none"> • La question traite des contacts des Européens avec d'autres mondes et de l'élargissement de leurs horizons géographiques en prenant appui sur une étude obligatoire : de Constantinople à Istanbul : un lieu de contacts entre différentes cultures et religions (chrétiennes, musulmane, juive) • sur une étude choisie parmi les deux suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - un navigateur européen et ses voyages de découverte - un grand port européen • et sur une autre étude choisie parmi les deux suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - une cité précolombienne confrontée à la conquête et à la colonisation européenne - Pékin : une cité interdite ?
<i>On traite une question au choix parmi les deux suivantes</i>	
Les hommes de la Renaissance (XV^e-XVI^e siècle)	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude obligatoire : un réformateur et son rôle dans l'essor du protestantisme • et une étude choisie parmi les deux suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - un éditeur et son rôle dans la diffusion de l'Humanisme - un artiste de la Renaissance dans la société de son temps
L'essor d'un nouvel esprit scientifique et technique (XVI^e-XVIII^e siècle)	<ul style="list-style-type: none"> • Deux études choisies parmi les trois suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - un savant du XVI^e ou du XVII^e siècle et son œuvre - les modalités de diffusion des sciences au XVIII^e siècle - l'invention de la machine à vapeur : une révolution technologique

Thème 5 – Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque contemporaine – 15 à 16 h

Questions obligatoires	Mise en œuvre
La Révolution française : l'affirmation d'un nouvel univers politique	<p>La question traite de la montée des idées de liberté avant la Révolution française, de son déclenchement et des expériences politiques qui l'ont marquées jusqu'au début de l'Empire.</p> <p>On met l'accent sur quelques journées révolutionnaires significatives, le rôle d'acteurs, individuels et collectifs, les bouleversements politiques, économiques, sociaux et religieux essentiels.</p>
Libertés et nations en France et en Europe dans la première moitié du XIX^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> • Un mouvement libéral et national en Europe dans la première moitié du XIX^e siècle • 1848 : révolutions politiques, révolutions sociales, en France et en Europe • Les abolitions de la traite et de l'esclavage et leur application

En histoire, comme en géographie, le programme a été conçu pour être traité dans un horaire annuel de 44 à 48 heures.

Sociétés et développement durable

Introduction

À l'école primaire et au collège ont été fixés les grands repères territoriaux et initié l'apprentissage des principales notions géographiques. Le programme de géographie de la classe de seconde permet la consolidation de ces acquis et la poursuite de l'étude de l'organisation, de l'aménagement et du développement des territoires à toutes les échelles.

Le programme de seconde est centré sur les questions de développement durable ; les approches effectuées dans ce domaine dans les classes précédentes seront ainsi enrichies et approfondies.

Le développement durable : fil conducteur du programme

Plaçant l'homme et l'humanité au cœur des problématiques, l'étude du développement durable met en relation le développement humain avec les potentialités de la planète. En croisant les dimensions sociales, économiques et environnementales, on s'interroge sur la façon dont les sociétés humaines améliorent leurs conditions de vie et subviennent à leurs besoins sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures. Le développement durable apparaît ainsi comme une autre façon de lire le monde, de le penser et de le gérer.

En classe de seconde, cette démarche fournit l'occasion de progresser dans la maîtrise des approches systémiques et dans la prise en compte de la complexité et de la hiérarchie des facteurs d'explication. La diversité des situations analysées conduit au constat qu'il n'y a pas un mode de développement durable, mais une grande pluralité d'entrées et d'actions possibles dans les politiques et les stratégies de développement.

Toute étude du développement durable nécessite donc un croisement des regards, des savoirs et des méthodes des différentes disciplines ; en ce qui concerne la classe de seconde, on s'attache en particulier à mettre en relief les approches complémentaires des programmes de géographie, de sciences de la vie et de la Terre et des sciences physiques et chimiques, par exemple à propos de thèmes tels que la nourriture, l'alimentation, l'eau ou l'énergie.

La démarche géographique, une contribution essentielle à l'éducation au développement durable

Par ses concepts, ses outils et ses méthodes conduisant à une mise en relation permanente des sociétés humaines avec leurs environnements, la géographie apporte une contribution majeure aux approches du développement durable, réactivant les questions de développement et les replaçant au cœur des débats de société. Elle intègre la nécessaire mise en perspective historique, ancre les problématiques dans les territoires à toutes les échelles spatiales, met en scène les acteurs et inscrit les réflexions dans une indispensable vision prospective. La géographie porte aussi une attention

particulière aux villes qui accueilleront, en 2025, les deux tiers de la population de la planète.

Privilégiant le questionnement, l'exercice de l'esprit critique et l'apprentissage de l'argumentation qui conduisent à des choix raisonnés, la démarche géographique participe à la construction d'une citoyenneté éclairée et responsable qui constitue une des priorités du lycée.

Pour traiter le programme

Le programme comporte quatre thèmes, dont le premier et le troisième sont obligatoires ; un choix s'opère au sein des questions des thèmes deux et quatre. Le thème introductif doit permettre de cerner les enjeux du développement conduisant à une réflexion sur des modes plus durables de développement pour l'ensemble des sociétés de la planète ; il est abordé à partir de trois problématiques dont l'étude s'appuie sur des exemples. Chacune des questions des trois autres thèmes est développée à partir d'une étude de cas (deux pour les villes). Les thèmes 2, 3 et 4 et les questions qui les composent peuvent être traités dans un ordre différent en fonction du projet pédagogique du professeur.

Le programme de géographie de la classe de seconde privilégie en effet les études de cas conduites de préférence à grande échelle ; celles-ci sont mises en perspective par des comparaisons et des approches aux autres échelles spatiales en particulier à l'échelle planétaire. Au cours de l'année, leur choix doit prendre en compte la diversité des situations des sociétés sur l'ensemble de la planète, celles des pays riches où les politiques de développement durable progressent selon des modalités diverses, et celles des pays émergents ou en développement confrontés au double défi du développement et de la durabilité.

Thème introductif – Les enjeux du développement – 7 à 8 h

Question obligatoire	<p>Mise en œuvre</p> <p><i>L'étude de cette question prend appui sur les problématiques indiquées et intègre des exemples.</i></p>
Du développement au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement inégal et déséquilibré à toutes les échelles • De nouveaux besoins pour plus de 9 milliards d'hommes en 2050 • Mettre en œuvre des modes durables de développement

Thème 2 – Gérer les ressources terrestres – 14 à 15 h

On choisit deux questions parmi les trois proposées	<p>Mise en œuvre</p> <p><i>Chaque question est abordée à partir d'une étude de cas mise en perspective et prend appui sur les problématiques indiquées</i></p>
Nourrir les hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance des populations, croissance des productions • Assurer la sécurité alimentaire • Développer des agricultures durables ?
L'eau, ressource essentielle	<ul style="list-style-type: none"> • Inégalité de répartition et d'accès à la ressource • Maîtrise de l'eau et transformation des espaces • Gérer une ressource convoitée et parfois menacée ?
L'enjeu énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin en énergie et gestion des ressources • Impacts environnementaux et tensions géopolitiques • Quels choix énergétiques pour l'avenir ?

Thème 3 – Aménager la ville – 9 à 10 h

Question obligatoire	<p>Mise en œuvre</p> <p><i>L'étude de cette question est abordée à partir de deux études de cas mises en perspective, l'une choisie dans les pays développés, l'autre prise dans les pays émergents ou en développement.</i></p> <p><i>Elle s'appuie sur les problématiques indiquées.</i></p>
Villes et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance urbaine, étalement urbain, inégalités socio-spatiales • Transports et mobilités • Aménager des villes « durables » ?

Thème 4 – Gérer les espaces terrestres – 14 à 15 h

On choisit deux questions parmi les trois proposées	Mise en œuvre <i>Chaque question est abordée à partir d'une étude de cas mise en perspective et s'appuie sur les problématiques indiquées</i>
Les mondes arctiques, une « nouvelle frontière » sur la planète	<ul style="list-style-type: none"> • Un milieu contraignant, un nouvel espace en voie d'intégration • Des ressources convoitées, des tensions entre les États • L'Arctique, un enjeu pour les équilibres mondiaux ?
Les littoraux, espaces convoités	<ul style="list-style-type: none"> • La concentration des hommes et des activités • La concurrence pour l'espace • Quels aménagements durables pour les littoraux ?
Les espaces exposés aux risques majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'exposition aux risques naturels et technologiques • L'inégale vulnérabilité des sociétés • Quelles capacités d'adaptation, quelles politiques de prévention ?

En géographie, comme en histoire, le programme a été conçu pour être traité dans un horaire annuel de 44 à 48 heures.

Principes généraux

L'enseignement de l'histoire et de la géographie en seconde vise à former des citoyens responsables, capables de comprendre et d'agir dans un monde complexe et en constante évolution. Le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 44 à 48 heures.

Le programme est structuré en quatre thèmes, chacun abordant une problématique majeure de notre époque. Les thèmes sont conçus pour être traités de manière cumulative, permettant ainsi de développer des compétences transversales tout au long de l'année scolaire.

Les objectifs de l'enseignement de l'histoire et de la géographie en seconde sont de permettre aux élèves de comprendre le monde contemporain, de développer leur esprit critique et de leur donner les outils nécessaires pour agir dans la société.

Contenus

Étude de l'histoire

« L'état de droit »

Le programme traite les thèmes de la politique internationale, à travers des études de cas. Il vise à développer les compétences de l'élève en matière de compréhension du monde contemporain, de développement de l'esprit critique et de prise de conscience des enjeux de notre époque.

Éducation civique, juridique et sociale

□ Annexe de l'arrêté du 21 juillet 2010

fixant le programme d'enseignement d'éducation civique, juridique et sociale en classe de seconde générale et technologique

BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010

Enseignement commun

Principes généraux

L'éducation civique, juridique et sociale est une composante maintenant établie de l'enseignement suivi par l'ensemble des élèves du lycée. Elle prend sa place dans un « parcours civique » de formation à la citoyenneté, commencé dès l'école primaire, et approfondi au collège.

Les nouveaux programmes proposés pour la classe de seconde et les classes du cycle terminal s'appuient évidemment sur les apports de ceux qui ont créé l'ECJS en 1999. Celle-ci était et demeure un apprentissage, c'est-à-dire l'appropriation des valeurs et des principes de la République, l'acquisition de savoirs et de pratiques. Il s'agit d'aider les élèves à devenir des citoyens libres, autonomes, exerçant leur raison critique au sein d'une démocratie dans laquelle ils sont appelés à agir.

L'analyse de la notion de citoyenneté structure l'ensemble du programme sur les trois années. L'étude de ses principes, de ses modalités, de ses pratiques, confrontés aux réalités du monde contemporain, est l'objet qui est proposé dans chacune des classes du lycée. Plusieurs thèmes sont à chaque fois distingués.

Contenus

En classe de seconde

« L'État de droit »

Le programme amène les élèves à se poser directement, à travers des études concrètes, la question des règles collectives qui organisent la vie de tous dans une société démocratique, les droits et les obligations des citoyens français ou étrangers sur le territoire national, en présentant les différentes dimensions du droit (droit pénal, droit public, droit administratif, droit du travail) ainsi que le rôle de la loi et de la justice. On veillera à élargir l'étude à la citoyenneté européenne.

En classe de première

« Les institutions, la vie politique et sociale, la nation et sa défense »

Les grandes institutions de la République doivent être comprises dans leur fonctionnement. Il est tout aussi important de les inscrire dans la vie politique et sociale avec laquelle elles s'articulent. L'analyse du rôle et de la nature des partis politiques, des syndicats, des associations diverses d'une part, du vote et des systèmes électoraux d'autre part, est un élément essentiel de la réflexion. Il importe que les différentes formes d'expression dans une démocratie soient présentées : l'élection, le rôle des sondages d'opinion, la pétition, la manifestation, la constitution de réseaux sociaux, etc. Il est nécessaire également de faire appréhender aux élèves ce que sont aujourd'hui les devoirs et les modalités de la défense nationale pour les citoyens français qui sont également des citoyens européens.

En classe terminale

« Le citoyen face aux grandes questions éthiques »

Il est intéressant pour les élèves, qui suivent par ailleurs un enseignement de philosophie, de réfléchir à de grandes questions de société, qui tiennent aux évolutions scientifiques, technologiques, sociales et culturelles. Celles-ci concernent la vie de chacun, pour la naissance et la fin de vie, le droit de la famille, les sexualités, la place de l'argent dans la société, les différences et les discriminations pour les droits religieux et culturels ou l'usage des nouvelles technologies de l'information. Elles posent des problèmes éthiques et conduisent à des débats et des choix politiques.

Démarches

Afin de rendre ces thématiques accessibles aux élèves et de susciter leur intérêt, les entrées concrètes sont privilégiées, en s'appuyant notamment sur l'histoire et sur l'actualité, en organisant éventuellement des rencontres avec des intervenants qualifiés. Les professeurs, qui ont toute leur liberté de choix dans les points d'appui pour traiter les thèmes proposés, peuvent varier les démarches pédagogiques.

La pratique de l'étude de cas, présente dans les programmes de géographie, peut avoir sa place en éducation civique.

La question de l'information (recherche, mise à distance critique, hiérarchisation des données), enjeu démocratique majeur, incite à développer des travaux individuels ou collectifs, en autonomie accompagnée, à travailler avec les élèves sur l'usage des Tice et de l'internet. Ces travaux peuvent se mener en liaison avec les professeurs documentalistes.

Plusieurs formes de restitution de travaux des élèves sont envisageables. Le débat argumenté est à privilégier. Il est une démarche pédagogique adaptée à l'exercice du jugement, en le mettant explicitement en relation avec le caractère délibératif de la démocratie et le principe du contradictoire dans la justice. Il importe, évidemment, pour lui donner son efficacité pédagogique, de l'ordonner en suivant les étapes de la préparation et de l'information, du débat proprement dit, avec les règles qui l'organisent, de la synthèse orale ou écrite qui permet d'en tirer une réflexion.

Dans cet enseignement, les élèves acquièrent des connaissances et mettent en œuvre des capacités qui peuvent et doivent être évaluées. L'ECJS aide à maîtriser des savoir-faire généraux et à progresser dans l'acquisition de l'autonomie. Nombre d'activités peuvent être valorisées, constitution d'un dossier de presse, recherche de textes historiques ou de textes de loi, mise en cohérence d'un dossier documentaire, réalisation

d'enquêtes ou d'entretiens, préparation d'un argumentaire, prise de parole ordonnée, présentation de petits dossiers, synthèse d'un débat, orale ou écrite, etc. Tout cela peut servir de support à une évaluation.

Les professeurs organisent librement le volume horaire imparti à cet enseignement d'ECJS selon le type d'exercices mis en œuvre. Le travail en effectif réduit est le plus approprié, en ce qu'il facilite l'accompagnement des élèves, le suivi des groupes de recherche et les mises en commun de travaux. Les programmes présentent pour chaque thème différentes situations d'études, qui sont au choix des professeurs selon les groupes de travail.

<p>Le professeur explique au début à chaque enseignement d'ECJS dans le cadre de la République dont les valeurs sont les valeurs de la République de la France et du citoyen, figurent dans le préambule de la Constitution.</p>	<p>Le professeur explique au début à chaque enseignement d'ECJS dans le cadre de la République dont les valeurs sont les valeurs de la République de la France et du citoyen, figurent dans le préambule de la Constitution.</p>
<p>Le professeur explique au début à chaque enseignement d'ECJS dans le cadre de la République dont les valeurs sont les valeurs de la République de la France et du citoyen, figurent dans le préambule de la Constitution.</p>	<p>Le professeur explique au début à chaque enseignement d'ECJS dans le cadre de la République dont les valeurs sont les valeurs de la République de la France et du citoyen, figurent dans le préambule de la Constitution.</p>
<p>Le professeur explique au début à chaque enseignement d'ECJS dans le cadre de la République dont les valeurs sont les valeurs de la République de la France et du citoyen, figurent dans le préambule de la Constitution.</p>	<p>Le professeur explique au début à chaque enseignement d'ECJS dans le cadre de la République dont les valeurs sont les valeurs de la République de la France et du citoyen, figurent dans le préambule de la Constitution.</p>

Programme

L'État de droit

La classe de seconde est à la charnière du collège et du lycée. Il s'agit d'y prolonger les acquis du collège et d'initier les démarches propres du lycée. L'ECJS doit contribuer à la formation des élèves en privilégiant la recherche du sens, l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique. Il s'agit de donner une vision approfondie de la citoyenneté qui devient au lycée une réalité effective.

Après une introduction qui permet de rappeler les principes qui fondent cet enseignement, trois thèmes principaux structurent l'année, le droit, la loi et la justice. Les professeurs choisissent l'organisation de leurs enseignements en accordant l'équivalent d'une demi-heure hebdomadaire à l'éducation civique selon les regroupements qui leur paraissent adéquats.

Introduction

Le professeur replace en début d'année l'enseignement d'ECJS dans le cadre de la République dont les valeurs et principes, exprimés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, figurant dans le préambule de la Constitution, sont rappelés.

Thème 1 : droit et vie en société

Objectifs	Mise en œuvre
<p>Le droit, qui a pour objet de faire respecter les règles de vie commune, est le moyen de résoudre ou de limiter les conflits et d'organiser la coopération des hommes en société.</p> <p>Le droit est présent dans la vie des citoyens de manière quotidienne, aussi bien par l'intermédiaire du droit public et de ses branches (droit constitutionnel, droit administratif, droit budgétaire) que du droit privé (droit civil, droit pénal, mais aussi droit commercial et droit du travail).</p> <p>Les relations entre le droit et la société sont étroites et nombreuses : la société influence la sphère du droit et la fait évoluer, mais il arrive aussi que le droit contribue au changement de la société.</p>	<p>Ce thème est abordé par un examen des droits et des devoirs des lycéens dans la communauté éducative.</p> <p>Il est poursuivi à partir de deux situations d'étude choisies dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans le domaine du droit public (le droit de la nationalité, le droit des étrangers, l'expropriation, etc.) ;- dans le domaine du droit civil qui fixe les règles applicables aux particuliers (le mariage, le Pacs, l'autorité parentale, la propriété, etc.) ;- dans le domaine du droit du travail (le contrat de travail, le droit de grève, le travail des mineurs, etc.).

Thème 2 : le citoyen et la loi

Objectifs	Mise en œuvre
<p>La loi fait autorité ; expression, dans le respect de la constitution, de la volonté du corps politique, elle résulte d'un processus d'élaboration au cours duquel s'expriment, par le débat démocratique, les préoccupations et aspirations de la société.</p> <p>Le respect de la loi, une fois validée et promulguée, se fonde sur la connaissance de ses prescriptions et le consentement à celles-ci.</p>	<p>Ce thème est traité à partir de deux situations d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none">- la première porte sur un texte législatif en vigueur dans la République et retrace les étapes et débats - publics et parlementaires - ayant précédé son adoption (Séparation des Églises et de l'État - 1905, les retraites ouvrières - 1910, vote des femmes - 1944, abolition de la peine de mort -1981, etc.) ;- la seconde traite d'un débat social et politique en cours et pouvant donner lieu à l'élaboration d'une loi. Ce débat est replacé dans le cadre républicain (principes constitutionnels) et dans son environnement européen et international.

Thème 3 : le citoyen et la justice

Objectifs	Mise en œuvre
<p>La justice est garante du respect du droit du citoyen. Elle a pour mission de protéger, de punir, et d'arbitrer les conflits, afin de permettre réconciliation et réparation.</p> <p>La banalisation du recours en justice traduit les attentes de la société, alimente les débats sur son fonctionnement et conduit à la modernisation de l'institution.</p>	<p>Ce thème est abordé par la présentation de l'organisation judiciaire. Il est poursuivi à partir de deux situations d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'évocation d'une grand affaire judiciaire, passée ou présente, permet de suivre la procédure contradictoire, la présomption d'innocence, les droits de la défense, les voies de recours ;- la présentation de la justice des mineurs, avec une mise en perspective historique des débats liés à l'incarcération ou à la rééducation, illustre l'évolution des peines et de l'interprétation de la loi par les magistrats.

H oraires

□ **Arrêtés du 27 janvier et du 1^{er} février 2010 : extraits**

Organisation et horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole

BO spécial n° 1 du 4 février 2010

NOR : MENE0929855A

MEN - DGESCO A1-3

Le ministre de l'Éducation nationale

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Vu le code de l'Éducation, notamment articles L. 311-2, D. 331-34, D. 333-2, D. 333-3, D. 333-18-1 et R. 421-41-3 ;

Vu le code rural ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 décembre 2009 ;

Vu l'avis du comité interprofessionnel consultatif du 16 décembre 2009 ;

Vu l'avis du Comité National pour l'Éducation Artistique du 17 décembre 2009 ;

arrêtent

Article premier - La classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole est une classe de détermination qui prépare les élèves au choix des parcours du cycle terminal conduisant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique, au brevet de technicien et au brevet de technicien agricole et, au-delà, à réussir leurs études supérieures et leur insertion professionnelle.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article D. 333-3 du code de l'Éducation susvisé, les enseignements de la classe de seconde comprennent, pour tous les élèves, des enseignements généraux communs, des enseignements optionnels d'exploration offerts au choix des élèves. Ces derniers ont également la possibilité de suivre un enseignement optionnel facultatif.

Un temps d'accompagnement personnalisé est intégré dans les enseignements obligatoires de cette classe.

La liste des disciplines et leur horaire sont fixés dans le tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3 - Les enseignements généraux ont un horaire et un programme identiques pour tous les élèves.

[...]

Article 5 - Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume est arrêté par les recteurs sur une base de 10 h 30 par semaine et par division, ce volume pouvant être abondé en fonction des spécificités pédagogiques de l'établissement. Son utilisation dans le cadre de l'établissement fait l'objet d'une consultation du conseil pédagogique. Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.

Article 6 - Les élèves peuvent en outre choisir un enseignement facultatif dont la liste est fixée en annexe du présent arrêté. Cet enseignement favorise une ouverture vers d'autres domaines que ceux suivis dans le cadre des enseignements d'exploration. Un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

Article 7 - L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins.

Il comprend des actions coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires.

L'horaire de l'accompagnement personnalisé est de 72 heures annuelles par élève ; il peut être utilisé sur une base de deux heures hebdomadaires.

L'accompagnement personnalisé est placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal.

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-41-3 du code de l'Éducation, les modalités d'organisation de cet accompagnement personnalisé font l'objet de propositions du conseil pédagogique, soumises à l'approbation du conseil d'administration par le chef d'établissement.

Article 8 - Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves. Il consiste à les conseiller et à les guider dans leur parcours de formation et d'orientation.

Article 9 - Dans les conditions prévues par l'article D. 331-34 du code de l'Éducation, les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages de remise à niveau, notamment pour éviter un redoublement.

Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles, pour leur permettre de changer d'orientation, dans les conditions prévues par l'article D. 333-18-1 du code de l'Éducation.

Article 10 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 2010 - 2011. Les dispositions de l'arrêté du 18 mars 1999 modifié, relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole, sont **abrogées** à cette même date.

Article 11 - Le directeur général de l'enseignement scolaire du ministère chargé de l'Éducation nationale et le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le 27 janvier 2010,

Le ministre de l'Éducation nationale, porte parole du Gouvernement,

Luc Chatel

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Bruno Le Maire

Annexe des arrêtés du 27 janvier et du 1^{er} février 2010 : extrait

Organisation et horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole

BO spécial n° 1 du 4 février 2010

Enseignements communs	Horaire de l'élève
Français	4 h
Histoire - Géographie	3 h
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée)	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique - Chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Heure de vie de classe	10 h annuelles

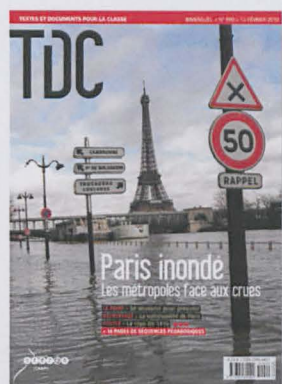
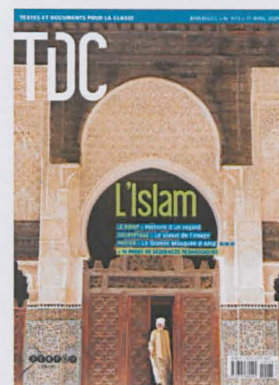
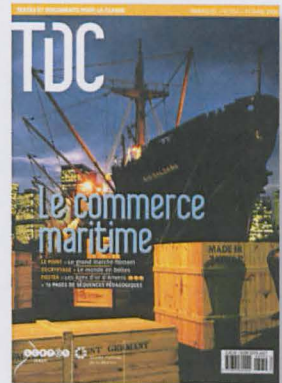
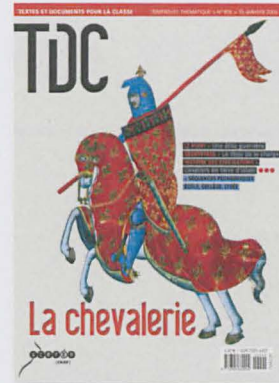
La revue des enseignants

TDC

Destinée aux **enseignants** et aux CDI, la revue *Textes et documents pour la classe* (TDC) propose tous les **quinze jours** un dossier thématique complet, en lien avec les programmes, en littérature, histoire des arts, arts plastiques, histoire, géographie, éducation civique et sciences.

Chaque numéro comprend **des articles de fond**, abondamment illustrés, rédigés par des spécialistes, ainsi que des **séquences pédagogiques**, adaptées aux différents niveaux, conçues et réalisées par des enseignants du terrain.

On trouvera sur le **site compagnon** de la revue des compléments audiovisuels, des analyses de documents et des liens avec l'actualité.



Abonnement (20 n°/an) :
 Tarifs France : 79 €
 Tarifs étranger : 116 €
 (Tarifs valables jusqu'au 31/07/11)

Renseignements :
abonnement@cndp.fr



Pour en savoir plus

www.cndp.fr/tdc

755A3612
Prix : 6 €
ISBN 978-2-240-03158-7



Dans la collection « Textes de référence » retrouvez :

► la série **Collège** - une vaste sélection de disciplines éditées dans une version papier complète, facile à parcourir et annoter, proposant les textes officiels des programmes et les horaires ;

► la série **Lycée, LEGT** - les textes officiels des programmes d'enseignements généraux et technologiques édités par disciplines et par niveaux, dans une version papier complète, facile à parcourir et annoter, comprenant les horaires attribués à chaque matière.

Pour commander ou télécharger tous les programmes en ligne :

► www.cndp.fr/produits/pubadmin/

Pour en savoir plus :

► consultez le site du SCÉRÉN-CNDP : www.cndp.fr

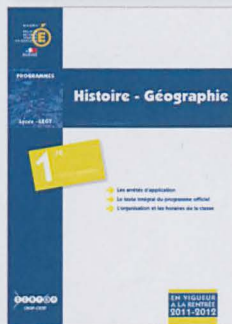
5000
RÉFÉRENCES DISPONIBLES SUR
www.sceren.com

► ou celui du ministère : www.education.gouv.fr

Dans la même collection



Histoire des arts
755A3370
Prix : 6 €



Histoire - Géographie
Lycée
755A3614
Prix : 3 €



Enseignements d'exploration
Tome 1 - Classe de seconde
755A3523
Prix : 6 €

ministère
Éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE